

Centraide Laurentides
États financiers
au 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 14
Annexes	15 - 19



Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 203
55, rue Castonguay
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 2H9

Aux membres de
Centraide Laurentides

T 450 438-4249
Sans frais : 1-877-438-4249

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centraide Laurentides (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour la période de 3 mois terminée à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits en espèces de la campagne de souscription dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de la campagne de souscription, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 31 décembre 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 31 décembre 2024 et de l'actif net aux 1er janvier 2025 et 2024 et aux 31 mars 2025 et 31 décembre 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Saint-Jérôme
Le 10 juillet 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A113000

Centraide Laurentides

Résultats

pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025

	2025	2024
	(3 mois)	(12 mois)
	\$	\$
Produits		
Apports		
Campagne de souscription (annexe A)	824 046	2 565 088
Programmes spéciaux (annexe B)	1 869	206 150
Dons – autres	2 746	37 919
Intérêts	42 397	199 957
Autres produits	3 333	23 083
	874 391	3 032 197
Charges		
Dépenses de collecte de fonds (annexe C)	88 175	408 612
Gestion et administration (annexe E)	61 802	219 818
	149 977	628 430
Produits nets disponibles pour l'attribution des fonds et les programmes et services communautaires	724 414	2 403 767
Charges liées à l'attribution des fonds et aux programmes et services communautaires		
Programmes et services communautaires (annexe D)	49 462	283 035
Allocations aux organismes (annexe F)		2 579 255
Gestion et administration (annexe E)	36 296	129 100
Total des dépenses liées à l'attribution des fonds et aux programmes et services communautaires	85 758	2 991 390
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	638 656	(587 623)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centraide Laurentides

Évolution de l'actif net

pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025

						2025	2024
						(3 mois)	(12 mois)
			Affecté				
	Non affecté	Investi en	Projets	Stabilisation des	Subventions	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	128 258	21 670	1 011 970	1 650 000	2 090 000	4 901 898	5 489 521
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	640 256	(1 601)				638 655	(587 623)
Solde à la fin	<u>768 514</u>	<u>20 069</u>	<u>1 011 970</u>	<u>1 650 000</u>	<u>2 090 000</u>	<u>5 540 553</u>	<u>4 901 898</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centraide Laurentides**Flux de trésorerie**

pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025

	2025	2024
	(3 mois)	(12 mois)
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	638 656	(587 623)
Éléments hors caisse		
Amortissement – immobilisations corporelles et incorporelles	1 601	7 240
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	138 133	(29 763)
Frais payés d'avance	5 704	(7 721)
Créditeurs	(117 790)	(27 327)
Apport reporté	202 014	
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	868 318	(645 194)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(4 140)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	868 318	(649 334)
Encaisse au début	1 226 745	1 876 079
Encaisse à la fin	2 095 063	1 226 745

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centraide Laurentides

Situation financière

au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 095 063	1 226 745
Dépôts à terme, 3,50 % à 4,76 %	3 300 000	3 300 000
Débiteurs (note 4)	404 539	542 672
Frais payés d'avance	14 261	19 965
	<u>5 813 863</u>	<u>5 089 382</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	20 069	21 670
	<u>5 833 932</u>	<u>5 111 052</u>
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	91 365	209 154
Apport reporté (note 7)	202 014	
	<u>293 379</u>	<u>209 154</u>
ACTIF NET		
Non affecté	768 514	128 258
Investi en immobilisations	20 069	21 670
Affecté		
Projets spécifiques	1 011 970	1 011 970
Stabilisation des produits	1 650 000	1 650 000
Subventions aux organismes	2 090 000	2 090 000
	<u>5 540 553</u>	<u>4 901 898</u>
	<u>5 833 932</u>	<u>5 111 052</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


IDABEE886D4C406...

Administrateur

Signé par :

Pierre Beaudet

6523031201094BE...

Administrateur

Centraide Laurentides

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS, OBJECTIF DE L'ORGANISME ET CHANGEMENT DE DATE DE FIN D'EXERCICE

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur les bénéfices.

La nature des activités de l'organisme est de promouvoir le partage, l'entraide, l'engagement bénévole et communautaire pour soutenir des organismes qui aident les personnes les plus démunies et les plus vulnérables.

La mission est de mobiliser le milieu et de rassembler les ressources afin de contribuer au développement des collectivités solidaires et d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité et ce, en partenariat avec les organismes communautaires.

L'organisme a modifié sa date de fin d'exercice financier du 31 décembre au 31 mars.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Centraide Laurentides

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Évaluation ultérieure (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité, qui sont présentés dans l'actif à court terme. Les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité, qui sont présentés dans l'actif à long terme, étant donné que l'organisme n'a pas l'intention d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice, sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou incorporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Centraide Laurentides

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Équipement informatique	33 %
Mobilier et équipement	20 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Répartition des charges de gestion et d'administration générale

L'organisme répartit ses charges de gestion et d'administration générale à deux secteurs de fonctionnement : les charges relatives à la collecte de fonds et aux charges liées à l'attribution des fonds et aux programmes et services communautaires. Les charges qui n'appartiennent pas précisément ni à l'un ni à l'autre de ces secteurs sont considérées comme des charges de gestion et d'administration générale et sont attribuées aux secteurs de fonctionnement en se fondant sur des estimations définies par la direction. Ces estimations sont établies en fonction de la répartition du temps de travail estimé par le personnel habituellement engagé dans les opérations de l'organisme.

L'annexe E présente un résumé des charges de gestion et d'administration générale, lesquelles sont réparties de la façon suivante :

- Charges relatives à la collecte de fonds : 63 %;
- Charges liées à l'attribution des fonds et aux programmes et services communautaires : 37 %.

3 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, 0 \$ (4 140 \$ au 31 décembre 2024) ont été transférés de l'actif net non affecté à l'actif net investi en immobilisations afin de pourvoir aux sorties de fonds relatives aux acquisitions d'immobilisations corporelles.

Centraide Laurentides

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

3 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (suite)

L'organisme a utilisé 0 \$ (2 062 441 \$ au 31 décembre 2024) de l'actif net affecté aux subventions aux organismes et 0 \$ (350 000 \$ au 31 décembre 2024) de l'actif affecté pour la stabilisation des produits. De plus, l'organisme a utilisé 0 \$ de l'actif net affecté aux projets spécifiques, soit 0 \$ (225 000 \$ au 31 décembre 2024) pour des projets ponctuels et initiatives collectives, 0 \$ (60 000 \$ au 31 décembre 2024) pour le programme Centraide pour l'enfance et 0 \$ (38 070 \$ au 31 décembre 2024) pour le programme 211. Enfin, l'organisme a transféré un montant de 0 \$ (62 000 \$ au 31 décembre 2024) provenant de l'actif net affecté aux projets spécifiques pour la gestion et la mise à jour du CRM à l'actif net non affecté.

4 - DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Apports à recevoir – campagne de souscription	368 061	422 443
Apports à recevoir – subventions gouvernementales		13 083
Intérêts courus	29 769	97 540
Taxes à la consommation à recevoir	3 376	9 606
Autres	3 333	
	<u>404 539</u>	<u>542 672</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2025</u>		<u>2024</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipement informatique	85 441	70 832	14 609
Mobilier et équipement	155 068	149 608	5 460
	<u>240 509</u>	<u>220 440</u>	<u>20 069</u>
			<u>21 670</u>

Une portion de l'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée dans les dépenses liées à l'attribution des fonds et aux programmes et services communautaires (1 009 \$; 4 561 \$ au 31 décembre 2024) et gestion et administration (592 \$; 2 679 \$ au 31 décembre 2024).

6 - CRÉDITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	30 906	49 916
Salaires et vacances à payer	23 178	31 845
Déductions à la source à payer	11 281	13 537
Engagements à payer		80 000
Autres	26 000	33 856
	<u>91 365</u>	<u>209 154</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 11 281 \$ au 31 mars 2025 (13 537 \$ au 31 décembre 2024).

Centraide Laurentides

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

7 - APPORT REPORTÉ

L'apport reporté présenté à court terme représente une subvention de la Fondation Lucie et André Chagnon reçue au cours de l'exercice.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début		
Montant encaissé pour le prochain exercice	202 014	
Montant constaté à titre de produits		
Solde à la fin	<u>202 014</u>	<u>-</u>

8 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit est lié aux donateurs puisque l'organisme comptabilise sous les apports à recevoir – campagne de souscription, les dons à recevoir et promesses de dons des donateurs ayant un historique permettant de conclure que l'encaissement est raisonnablement assuré. Le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

9 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat à long terme pour la location d'espaces échéant en juin 2027, à verser une somme de 97 505 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 51 274 \$ en 2026 et à 46 231 \$ en 2027.

Centraide Laurentides

Annexes

pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025

	2025	ANNEXE F
	(3 mois)	2024
	<u> </u>	<u> </u>
	\$	(12 mois)
	\$	\$
ALLOCATIONS AUX ORGANISMES		
Soutien à la mission		
Amie du quartier		65 000
Antr'Aidant (L')		50 000
Association Coopérative d'Économie Familiale des Basses-Laurentides		20 000
Association de promotion et d'éducation en logement		30 000
Association des personnes handicapées visuelles et aveugles des Laurentides (L')		10 000
Bons déjeuners d'Argenteuil inc. (Les)		20 000
Café Partage d'Argenteuil		45 000
Centre de femmes Liber'Elles		10 000
Centre de jour de Saint-Jérôme		70 000
Centre de la famille du Grand-St-Jérôme		80 000
Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga		35 000
Centre d'entraide d'Argenteuil		110 000
Centre d'entraide Racine-Lavoie		85 000
Centre d'entraide Thérèse-De Blainville		95 000
Centre d'Hébergement Multiservice de Mirabel		80 000
Centre Regain de vie		45 000
Comité d'aide alimentaire des Patriotes		75 000
Comité d'aide alimentaire des Patriotes/Fiduciaire pour le Centre d'aide La Traverse		15 000
Écluse des Laurentides (L')		35 000
Groupe Marraine Tendresse inc. (Le)		20 000
Hébergement d'urgence Terrebonne		120 000
Hébergement Fleur de Macadam/Centre Le Phénix		30 000
Maison Aloïs Alzheimer des Laurentides		5 000
Maison de la famille Au cœur des générations d'Argenteuil		20 000
Maison de la famille de Bois-des-Filion		20 000
Maison de la Famille de Mirabel		25 000
Maison de la famille des Pays-d'en-Haut		20 000
Maison des mots des Basses-Laurentides (La)		10 000
Maison des parents d'enfants handicapés des Laurentides		65 000
Maison Parenfant des Basses-Laurentides		5 000
Maison Pause-Parent		25 000
Mesures Alternatives des Vallées du Nord/Fiduciaire pour Café La Parenthèse		35 000
Petite Maison de Pointe-Calumet (La)		40 000

Centraide Laurentides

Annexes

pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Soutien à la mission (suite)		
Rencontre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (La)		30 000
Répit de la rue (Le)		50 000
Réseau de dépannage alimentaire du secteur Ouest de la MRC d'Argenteuil		40 000
Ressources communautaires Saint-Adolphe		40 500
Ressources communautaires Sophie		80 000
Resto-Pop Thérèse-De Blainville		90 000
Serres de Clara (Les)		70 000
Services d'entraide Le Relais		50 000
Trait d'union jeunesse (volet Café de rue SOS) (Le)		35 000
Travail de rue Le TRAJET		35 000
Unité Domrémy de Sainte-Thérèse		52 000
Vigil'Ange		25 000
		2 012 500
Allocations aux organismes pour le Programme Centraide pour l'Enfance		
Carrefour Familial des Moulins		2 500
Centre de la famille du Grand-St-Jérôme		8 000
Centre d'entraide Racine-Lavoie		11 500
Centre d'entraide Thérèse - De Blainville		11 500
Maison de la Famille Au cœur des générations d'Argenteuil		10 000
Maison de la Famille de Mirabel		10 000
Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut		6 500
		60 000
Allocation aux organismes pour Fonds urgence logement		
Association de promotion et d'éducation en logement (APEL)		19 020
Centre d'Hébergement Multiservice de Mirabel		3 250
Concertation Hébergement Argenteuil		2 000
Échelon des Pays-d'en-Haut (L')		2 500
Hébergement d'urgence Terrebonne		13 500
Resto-Pop Thérèse - De Blainville		8 500
		48 770

Centraide Laurentides

Annexes

pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Soutien de projets ponctuels		
Mesures Alternatives des Vallées du Nord/Fiduciaire pour le Centre d'aide professionnelle pour l'emploi		25 000
Centre de jour de St-Jérôme		20 000
Centre d'entraide Racine-Lavoie		23 000
Maison de la famille de Mirabel		18 428
Services d'entraide le Relais		21 528
Travail de rue Le TRAJET		10 625
Zone Ados		4 419
		<u>123 000</u>
Soutien d'initiatives collectives (IC)		
Association PANDA Thérèse-De-Blainville/Fiduciaire pour l'Escouade scolaire et communautaire		30 000
Petite Maison de Pointe-Calumet (La)/Fiduciaire pour Les petites boîtes P.R.E.F		22 000
Maison des jeunes de Mirabel/Fiduciaire pour Les Soirées 16-25		10 000
Travail de rue Le TRAJET/Fiduciaire pour Projet bibliothèque ou la REF		10 000
Services d'Entraide Le Relais/Fiduciaire pour le Potager engagé		25 000
Mesures Alternatives des Vallées du Nord/Fiduciaire pour S'outiller pour mieux agir		5 000
		<u>102 000</u>
Projet Réussite Jeunesse – FLAC		
Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga		30 000
Escouade pour l'enfance		15 000
Maison de la famille Au cœur des générations d'Argenteuil		10 000
Maison de la famille de Mirabel		10 000
Maison de la famille des Pays-d'en-Haut		5 000
Maison des jeunes de Mirabel		9 204
Maison des jeunes Le Local de Prévost		35 000
Maison Pause-Parent		10 000
Mesures Alternatives des Vallées du Nord		25 000
Mesures Alternatives des Vallées du Nord/Fiduciaire pour la Maison des jeunes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac		25 130
Petite Maison de Pointe-Calumet		20 000
Zone Ados		581
		<u>194 915</u>
	-	2 541 185
Charges – Développement des collectivités		
Centre de référence 211		38 070
	-	<u>2 579 255</u>